

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	11 (1956-1959)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	La Savoie du Nord et Genève en 1814
<b>Autor:</b>	Monnier, Luc
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002576">https://doi.org/10.5169/seals-1002576</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SAVOIE DU NORD ET GENÈVE EN 1814

par

Luc MONNIER

*Savoie... ô ma Savoie !*

Félix Truchet

L'annexion de Genève à la France en avril 1798 avait entraîné la création du Département du Léman formé des trois arrondissements de Genève, Thonon et Bonneville. Le premier comprenait l'ancien territoire de la République, le Pays de Gex détaché du Département de l'Ain et la plus grande partie de l'ancienne province sarde de Carouge. Avec Genève devenue le chef-lieu du nouveau département, les populations gessiennes et savoyardes avaient retrouvé leur centre naturel, leur capitale économique et administrative. Mais il avait fallu la Révolution et la politique conquérante du Directoire pour reconstituer l'unité politique du pays compris entre le Jura, le Mont-Blanc et le Léman et dont trois états s'étaient jusqu'ici disputé la possession : la Maison de Savoie, Genève et la France.

Dans l'*Annuaire du Département* pour l'année 1814, on peut lire ce qui suit à la première page : « Il (le Département) se compose de plusieurs portions de pays anciennement très distinctes, qui appartenloient à des souverains différens et dans lesquelles les lois, les mœurs, les usages et la religion n'étoient pas les mêmes. » Quinze années de vie commune sous le régime français (1798-1813) avaient-elles réussi à rapprocher ces populations si différentes les unes des autres, qui avaient été intégrées de force dans le même cadre administratif et condamnées à partager la même existence politique ? Non pas. « En groupant autour de Genève, écrit Albert Rilliet, comme leur centre géographique naturel, les portions de la France et de la Savoie

comprises dans le bassin du Léman entre le lac, les Alpes, les Ousses, le Rhône et le Jura, on avait bien pu organiser un département, mais non pas former une nationalité nouvelle avec trois nationalités différentes. Cette assimilation n'aurait pu s'opérer que par la prépondérance directe, libre et prolongée du centre lui-même sur les parties que son influence supérieure aurait peu à peu modifiées...

« C'était par sa position officielle bien plus que par sa puissance morale, qu'elle (Genève) exerçait son action sur les éléments hétérogènes qui lui étaient unis. On voyait en elle le siège des autorités impériales, et non pas la ville, à laquelle son caractère, ses talents et ses mœurs permettaient d'aspirer, pour son compte, à redevenir la tête et l'âme d'un Etat libre. Si elle exerça, durant la domination étrangère, quelque attraction de ce genre, cette attraction fut faible, partielle et insuffisante. »<sup>1</sup>

Quinze années d'une vie commune imposée n'avaient donc pas suffi à amalgamer ces éléments hétérogènes. Le délai avait été trop court. En 1814, le Département du Léman était encore ce qu'il avait été le premier jour de sa formation : une création artificielle. Aussi ne devait-il pas résister à l'épreuve des événements.

A la fin de l'année 1813, les Autrichiens venant de Bâle marchent sur Genève. L'avance du corps de Bubna et le départ de la préfecture des autorités administratives françaises alertent aussitôt les anciennes notabilités locales dans toute l'étendue du département. Du fond de leurs gentilhommières et de leurs presbytères, de leurs maisons de campagne ou de leurs hôtels particuliers, nobles et ecclésiastiques savoyards, anciens magistrats et patriciens genevois, suivent avec une attention vigilante le déroulement des événements, n'attendant qu'une occasion favorable de rentrer en scène, de renouer avec le passé et de reprendre en mains, chacun pour son compte et dans sa sphère particulière, la conduite des affaires publiques avec l'appui de l'armée d'invasion. Cette année-là, Ami Lullin quitte plus tôt que d'habitude sa campagne d'Archamps pour

<sup>1</sup> Albert RILLIET, *Histoire de la restauration de la République de Genève*, Genève, 1849, p. 151-152.

aller se concerter à Genève avec Des Arts, Saladin de Budé et les autres. Et de ces conciliabules sortira le Gouvernement provisoire. Mais les royalistes savoyards interviendront les premiers. A peine les autorités françaises étaient-elles parties, que le 25 décembre à Thonon, ils forment une commission provisoire sous la présidence du maire, Louis-Sébastien Dubouloz. Le 30, les Autrichiens franchissent la frontière française à Versoix et occupent Genève. Ce jour-là, le Gouvernement provisoire tient sa première séance. On sait assez quelle tâche il se propose : dissocier Genève du Département du Léman; restaurer l'ancienne république; obtenir sa reconnaissance des Puissances alliées et son admission dans le Corps helvétique. Le vieux général Janus de Sonnaz quitte à son tour sa retraite d'Arenthon et sans attendre davantage déploie le drapeau de Sa Majesté Sarde en Savoie. Prendre possession de l'ancien duché au nom de Victor-Emmanuel, telle est la mission qu'il s'impose en dépit de ses soixante-dix-sept ans. Il se met aussitôt à l'œuvre sans ménager ni son temps ni sa peine. Il députe ses fils au quartier général des souverains alliés; s'abouche avec Bubna; lance des proclamations; lève des volontaires destinés à combattre aux côtés des troupes autrichiennes et qui constitueront le premier noyau de la future Brigade de Savoie. Le clergé et la noblesse répondent à son appel et s'empressent de seconder ses efforts. Mais il faudra les instances de l'abbé Vuarin, curé de Genève, pour arracher le comte de Sales à son manoir de Thorens et le lancer sur les grands chemins de la diplomatie européenne. De son côté, le général Dessaix, hier encore gouverneur de Berlin, mais qui depuis vivait retiré dans le Chablais, quitte sa gentilhommière de Marclaz, près de Thonon, et se met à la disposition du gouvernement de l'Empereur, lorsqu'il apprend l'occupation de Genève par Bubna. Aussitôt nommé commandant de la levée en masse dans les Départements du Mont-Blanc et du Léman, il part organiser la défense dans la vallée de l'Isère, s'efforçant de rallier en Savoie les derniers fidèles de la France napoléonienne. Pendant ce temps, les Autrichiens avaient poursuivi méthodiquement leur avance sans rencontrer de résistance sérieuse : le 14 janvier ils avaient occupé Thonon ; le 20, Annecy; le 21, Chambéry.

L'occupation autrichienne, en réveillant des espoirs si longtemps ajournés, avait jeté le département dans l'effervescence. Au milieu de ces désirs contradictoires, de ces volontés, qui sans plus de retenue ni de ménagements, s'élevaient hardiment de toutes parts, s'affrontaient et s'opposaient, une autre voix encore s'était fait entendre et dès le commencement de l'année, nous confie Albert Rilliet. Des Savoyards et des Gessiens avaient émis le vœu de rester unis à Genève, quel que fût le sort que devait lui résERVER l'avenir. C'est au sein de la Commission Centrale que cette opinion s'était exprimée. Et ce sera de la Commission Centrale que partira l'action en faveur du rattachement de la Savoie du Nord à Genève, promise à devenir canton suisse.

Mais qu'est-ce que la Commission Centrale ? Rappelons-le brièvement.

En restaurant l'ancienne république, le Gouvernement provisoire avait délibérément rompu toute attache entre le département et Genève. La Savoie du Nord et le Pays de Gex s'étaient trouvés de ce fait brusquement séparés de leur préfecture et privés de toute administration centrale. Aussi, dès son arrivée à Genève, Bubna s'était-il employé à reconstituer une autorité départementale provisoire, placée sous ses ordres et à qui il pourrait s'adresser, à défaut du Gouvernement provisoire, pour tout ce qui concernait l'entretien et le ravitaillement de ses troupes et qui se chargerait des réquisitions à faire. De là, la création de la Commission Centrale, composée des membres de l'ancien Conseil général du Département — Genevois, Savoyards, Gessiens — et à qui furent confiées les fonctions exercées jusqu'ici par le préfet. Trois Commissions subsidiaires, agissant dans le cadre des trois arrondissements, devaient l'assister dans sa tâche. Forte de l'appui et de la protection de Bubna, la Commission Centrale disposera de moyens que n'eut jamais le Gouvernement provisoire. En matière d'administration intérieure, les compétences de ce dernier devaient se réduire à peu de choses, comme on le sait. Pendant cette période transitoire et jusqu'à sa dissolution au mois de septembre, la Commission Centrale sera, elle, le seul corps constitué en place, la seule autorité administrative valable du pays. Marc-Louis Rigaud, qui avait refusé de faire partie du Gouvernement provisoire, la

présida tout d'abord; ensuite, François-Gabriel Fabry de Gex; puis Claude-François Bastian, notaire et maire de Frangy, administrateur habile, dont Bubna aurait dit en plaisantant qu'il voulait l'emmener en Autriche pour en faire un ministre des finances<sup>1</sup>. Bastian allait devenir l'âme du mouvement pro-genevois; il en sera l'agent entreprenant et infatigable. « Ce dernier est tout genevois», écrivait Turrettini à Pictet de Rochemont. Et encore : « Vous savez qu'il a la passion d'être réuni à nous. »<sup>2</sup>

Jusqu'à la signature du Traité de Paris (30 mai 1814), Bastian vécut dans la rassurante conviction que le Département du Léman serait incorporé à Genève, sinon dans sa totalité, du moins dans sa plus grande partie. Le Gouvernement provisoire n'avait-il pas reçu à cet égard, et à plusieurs reprises, les assurances des Puissances alliées ? Et à la fin du mois d'avril encore, Bubna ne les avait-il pas renouvelées à Bastian lui-même, venu le trouver à son quartier général de Chambéry ? Ne lui avait-il pas parlé alors d'une extension du territoire genevois jusqu'au Fier ? Bastian était sorti si enchanté de son entretien, qu'avisant les conseillers Vernet et Micheli-Perdriau, venus de leur côté en mission au quartier général autrichien : « Tout va pour le mieux, aurait-il déclaré au premier; notre affaire est faite ! » Bien plus, voyant déjà dans le président de la Commission Centrale un futur magistrat de la République : « Voilà vraiment une très bonne mine de syndic ! » lui aurait dit familièrement Bubna devant les deux députés genevois. Et prenant congé de lui, il l'avait salué d'un facétieux, « Adieu, Magnifique ! »<sup>3</sup>. Comment de tels propos et venant d'un personnage aussi considérable que Bubna auraient-ils pu laisser quelque incertitude dans l'esprit de Bastian ? Mais il allait bientôt déchanter.

Sitôt qu'elles furent connues, les dispositions du Traité de Paris causèrent aux Genevois, comme aux Savoyards de la

<sup>1</sup> Cité par Ed. CHAPUISAT, *Le Département du Léman*, dans *Cahiers de la Révolution française*, № 2, Paris, Recueil Sirey, 1934, p. 63.

<sup>2</sup> Turrettini à Pictet de Rochemont, 27 janvier et 24 avril 1814. Genève, Archives d'Etat, PH, № 5720.

<sup>3</sup> Turrettini à Pictet de Rochemont, 24 avril 1814, *ibid.*; voir aussi Louis RICARD, *Genève et les Traités de Paris de 1814 et 1815 d'après des documents inédits*, Paris, 1883, p. 71.

Commission Centrale, une amère déception. Elles apprenaient aux premiers le complet échec de la mission de Pictet de Rochemont à Paris, qui pour n'avoir pas obtenu le Pays de Gex, n'avait pu assurer ni le désenclavement de Genève, ni la contiguïté de son territoire à la Suisse. Déception de Bastian et de ses amis qui jusqu'au dernier moment n'avaient pas douté que leur pays ne dût être incorporé à Genève. « Les membres étrangers de la Commission Centrale avaient hier l'oreille très basse, écrivait le 29 mai Turrettini à Pictet de Rochemont, parce qu'ils avaient reçu des nouvelles qui ne leur permettaient plus d'espérer de voir leurs pays respectifs agrégés au nôtre. »

Le Traité laissait à la France une partie de la Savoie avec Chambéry, Rumilly et Annecy. L'autre partie devait faire retour au roi de Sardaigne. C'est ce que prévoyaient ses articles secrets. Le Département du Léman se trouvait ainsi partagé en trois : Genève était restaurée en république indépendante avec les quinze communes fractionnées et enclavées qu'elle possédait en 1798. Outre le Pays de Gex, la France conservait en Savoie Frangy et Saint-Julien. Carouge, Chêne-Thônex, Reignier, les arrondissements de Bonneville et de Thonon semblaient être réservés au royaume de Sardaigne. Les articles secrets le laissaient entendre. Mais comme les articles patents du Traité ne prévoyaient aucune destination spéciale à ces territoires, on pouvait penser que toute décision à leur sujet avait été ajournée. D'autant plus qu'au sud de Genève, la frontière franco-sarde avait été tracée d'une manière si singulière, si irrationnelle, qu'elle laissait supposer que les négociateurs avaient voulu donner à cette délimitation un caractère provisoire.

Beaucoup se raccrochaient à cet espoir. « Partant du territoire genevois près de Chancy, elle serpentait de façon arbitraire dans la plaine, franchissait le Salève à angle droit à la hauteur de la Grande Gorge, pour redescendre vers la Roche qu'elle enserrait étroitement... »<sup>1</sup> Dès le mois de juin les troupes et l'administration françaises reprurent possession du Pays de Gex et des cantons de Frangy et de Saint-Julien. Mais les Autrichiens

<sup>1</sup> William MARTIN, *La Suisse et l'Europe, 1813-1814*, Paris, 1931, p. 378. Cette étude est jusqu'à présent la plus complète que nous ayons sur le sujet qui nous occupe.

occupaient toujours le Chablais et le Faucigny et dans l'arrondissement de Genève, Carouge et Chêne-Thônex; et ces pays continuaient à être administrés par la Commission Centrale. Quant à Genève, elle avait été évacuée dès le 17 mai par les Autrichiens et depuis le 1<sup>er</sup> juin un contingent suisse y tenait garnison.

« La Commission Centrale, écrivait Bastian à Bubna, a été profondément affectée de voir ainsi diviser un Département qui depuis plus de quinze ans avait dans chacune de ses parties les relations les plus amicales, et qui par leurs besoins réciproques se trouvent placées de manière à ne pouvoir certainement se passer l'une de l'autre.

« La Commission Centrale doit à ses administrés, de faire connaître à V. E. qu'il n'y a que le devoir de la soumission qui puisse les engager à supporter sans murmure cette séparation. »<sup>1</sup>

Mais son président n'était pas homme à se résigner si facilement. L'incertitude qui subsistait sur la partie du département non attribuée à la France permettait de nouveaux espoirs. Bastian était convaincu cependant qu'il n'aurait rien à espérer de la diplomatie européenne si les Savoyards n'agissaient pas de leur côté. Une circonstance allait les décider à sortir de la réserve qu'ils avaient observée jusqu'ici et à manifester publiquement leurs vœux. Le 12 juin, Capo d'Istria s'arrêtait à Genève. Venant de Paris, il rejoignait son poste de ministre plénipotentiaire près la Diète helvétique, réunie à Zurich. La Commission Centrale demanda à lui être présentée. L'entretien qu'il lui accorda et les effets qui suivirent nous sont connus par une copie de lettre de Bastian à Bubna, du 10 juillet 1814. Cette lettre apporte de si utiles précisions sur l'action du parti suisse en Savoie que nous n'hésitons pas à en donner un large extrait :

« V. E. saura que Mr. Capo d'Istria plénipotentiaire de S. M. l'Empereur des Russies à son passage par Genève, revenant de Paris [y] a séjourné. La Commission Centrale crue (sic) de son devoir de lui faire une visite. Dans la conversation qui eut lieu et à laquelle se trouvèrent présent plusieurs personnes de distinction et notamment Mr. le Colonel de la Garnison Suisse

<sup>1</sup> Bastian à Bubna, 6 juin 1814, Genève, Arch. d'Etat, A.D.L. Chap. IV, № 2 bis, Corresp. particulière de la Commission Centrale avec S. E. le comte de Bubna, Copie de lettres.

à Genève, on vint à parler de la division du territoire du Département par l'effet du Traité de paix du 30 Mai d[ernie]r et des regrets que le pays éprouvait de n'avoir pas formé ensemble un grand canton ainsi que les journaux l'avaient annoncé en différentes fois.

« Mr Capo d'Istria répondit hautement que si tel était le vœu de la nation, il ne pourrait qu'être très bien accueilli à la Diette (sic) helvétique et que les plénipotentiaires des Empereurs l'appuyeraient de tous leurs moyens, tant auprès de la Diette qu'au Congrès de Vienne.

« Dans l'après-midi de la même journée, les propos de Mr Capo d'Istria furent répandus dans la ville et le lendemain on vit arriver à Genève plusieurs Electeurs du Département, fonctionnaires ou notables qui formèrent une Députation auprès de Mr Capo d'Istria pour lui demander l'autorisation de faire une adresse. Cette députation obtint l'effet de sa demande et reçut (sic) encore la confirmation que cette adresse serait soutenue par les plénipotentiaires à la Diette surtout si elle était présentée par une Députation du Pays auprès de ceux-ci.

« D'après de telles promesses l'adresse fut de suite rédigée; des exemplaires en furent envoyés dans les Arrondissements du Département et ces exemplaires en peu de jours furent remplis des signatures de la grande majorité des électeurs et fonctionnaires du Département et de quantité de notables.

« Telles sont les circonstances principales qui ont précédé cette adresse et l'ont amenée jusqu'aux signatures.

« Estimant que V. E. doit connaître quelles en ont été les suites, j'ai l'honneur de l'informer que les Electeurs du Département signataires se sont entendus pour envoyer trois députés à Zurich; ces M.M. sont les nommés Rey, Procureur ci-devant impérial au Tribunal de Bonneville, Thevenet, ancien notaire, ces deux premiers domiciliés de l'arrondissement de Bonneville, et Dupérier, Docteur-Médecin, domicilié de l'arrondissement de Thonon.

« Ces trois M.M. porteurs de Mandats des électeurs sont à Zurich dès le 4 de ce mois. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Bastian à Bubna, 10 juillet 1814, *ibid.*

Ce furent donc les encouragements de Capo d'Istria qui incitèrent les Savoyards de la Commission Centrale à prendre l'initiative d'une pétition en faveur de la Suisse. Une adresse à la Diète helvétique demandant la réunion à Genève du Chablais, du Faucigny et de la partie de la province de Carouge non cédée à la France, dans le but de former un vingtième canton, fut rédigée le 14 juin à Genève et proposée à la signature des électeurs, fonctionnaires et notables de la Savoie du Nord. Le 16 juin, le vice-président de la Commission subsidiaire du Faucigny, Claude Bastian ou Bastian Saint-Amour, qu'il ne faut pas confondre avec son cousin Bastian, président de la Commission Centrale, réunissait à Bonneville, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, une assemblée de notables, nominativement invités, qui votèrent et signèrent l'adresse en question. Ceux-là seuls dont les suffrages étaient assurés d'avance durent être convoqués. Réunis à nouveau le 22 juin, ils nommèrent deux députés, Jean-Marie Rey et Jean-Marie Thevenet, le premier procureur impérial, le second greffier au Tribunal de Bonneville et les chargèrent d'aller porter l'adresse à la Diète helvétique à Zurich<sup>1</sup>.

Cet exemple a-t-il été suivi ailleurs ? Dans les arrondissements de Genève et de Thonon, des assemblées semblables ont-elles été réunies également ? Le Dr François-Marie Dupérier, de Thonon, qui se joignit à la députation du Faucigny envoyée à Zurich, aurait-il été mandaté par l'une d'elles, convoquée au chef-lieu du Chablais ? Faute de documents, ce point n'a pu être élucidé. L'on sait seulement que les électeurs et les fonctionnaires publics des chefs-lieux de sous-préfectures furent, comme à Bonneville, nominativement convoqués.

Les trois délégués savoyards arrivèrent au début de juillet à Zurich. Ils s'étaient arrêtés en route à Genève et à Lausanne. Ils présentèrent à la Diète la pétition portant les signatures de 581 fonctionnaires publics et notables, en l'accompagnant de mémoires, plans et notes explicatives. Le double de ces pièces fut remis aux plénipotentiaires des Grandes Puissances. Canning

<sup>1</sup> Précisions données par l'une des adresses du contre-pétitionnement savoyard. Voir aussi, Genève, Arch. d'Etat, PH, № 5724.

aurait réservé un accueil très favorable aux députés de la Savoie du Nord et étudié avec attention leur affaire. Dès leur arrivée à Zurich, ceux-ci avaient rendu visite aux députés genevois, Saladin de Budé et Schmidtmeyer. « Nos conférences ont été gracieuses et cordiales, rapporte le premier. Nous leur avons fourni la liste des Députés, la copie du pacte fédéral, et indiqué les I<sup>res</sup> visites à faire et les objets sur lesquels ils auraient à insister auprès de telle ou telle personne. » Les députés genevois les exhortèrent néanmoins à agir avec une extrême circonspection. Eux-mêmes se gardèrent bien d'appuyer leurs démarches, tout en leur facilitant « la bonne réception des ministres et des députés de la Diète »<sup>1</sup>. Cette réserve semble leur avoir été recommandée par le syndic Des Arts. Chargé de recevoir les députés savoyards à leur passage à Genève, ce dernier leur aurait déclaré qu'ils ne devaient pas compter sur le gouvernement genevois pour appuyer leur initiative<sup>2</sup>. « — Notre gouvernement, écrit Broé, après les avoir fort bien accueillis, les prévint cependant qu'il ne pouvait faire à cet égard aucune démarche ostensible »<sup>3</sup>. Quelles raisons pouvaient bien conseiller une telle prudence ? Le Gouvernement provisoire craignait que la pétition de la Savoie du Nord ne vînt ajourner encore l'admission pure et simple de Genève dans le Corps helvétique qu'il était impatient d'obtenir le plus rapidement possible.

L'initiative en faveur de la Suisse avait soulevé instantanément dans la Savoie du Nord les protestations du clergé et de la noblesse. Déjà avant la signature du Traité de Paris, l'un et l'autre étaient intervenus activement pour combattre toute extension du territoire genevois au détriment de la Savoie ou du Pays de Gex. Et leurs démarches auprès des Puissances alliées et du gouvernement de Louis XVIII n'avaient pas été sans influencer les décisions des chancelleries. Pictet de Rochemont l'avait appris à ses dépens. Lorsqu'ils eurent connaissance

<sup>1</sup> Saladin de Budé à Turrettini, Zurich, 6, 12-13 juillet 1814, *ibid.*, PH, N° 5722.

<sup>2</sup> Albert RILLIET, *op. cit.*, p. 155.

<sup>3</sup> Lucie ACHARD et Edouard FAVRE, *La Restauration de la République de Genève, 1813-1814. Témoignages de contemporains*, Bulletins de François Broé, t. II, p. 269.

de l'initiative de Bastian et de ses amis ils réagirent non moins vigoureusement et non moins promptement. Afin d'en neutraliser les effets, ils organisèrent aussitôt un vaste contre-pétitionnement dans le pays. Des adresses, désavouant l'action du parti suisse et protestant de la fidélité des populations du Chablais et du Faucigny à leur souverain légitime, colportées par le clergé, se couvrirent rapidement de signatures. Et comme l'adhésion de tous les habitants et non seulement celle des notables avait été sollicitée, en quelques jours leur nombre s'éleva à plusieurs milliers. Une délégation composée du chevalier Roget de Cholex, du comte d'Antioche et de M. de Lemontet partit à son tour à Zurich et remit ces protestations à la Diète helvétique.

Ces manifestations contradictoires ne purent qu'encourager cette haute Assemblée à ne pas modifier l'attitude expectative qu'elle avait observée jusqu'ici et qu'elle n'était que trop disposée à conserver. Refusant d'entrer en matière, elle décidait le 20 juillet de s'en remettre au bon plaisir des Puissances et d'attendre ce qu'elles voudraient bien décider au sujet d'un agrandissement éventuel du territoire genevois.

Privés de l'appui du Gouvernement provisoire et de la Diète helvétique qui se refusaient l'un et l'autre, mais pour des raisons différentes, à faire quoi que ce soit en leur faveur; ayant à compter, d'autre part, avec l'opposition savamment orchestrée du clergé et de la noblesse, que pouvaient espérer dans ces conditions les partisans de la Suisse ? Qu'avaient-ils à attendre des Puissances européennes ? Abandonnés à eux-mêmes, ils ne devaient conserver que peu d'illusions sur le succès de leur entreprise<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Tout porte à croire, cependant, qu'ils auraient reçu à Lausanne, de la part des autorités vaudoises, un accueil plus chaleureux et des assurances plus encourageantes qu'à Genève. Dans sa correspondance avec Turrettini, Saladin de Budé fait allusion à des conférences que la députation savoyarde — qui s'était arrêtée en cours de route à Lausanne — aurait eues à Zurich avec les représentants du canton de Vaud à la Diète helvétique; il signale une proposition inquiétante de Monod à la Commission diplomatique, exigeant comme condition préalable à l'entrée de Genève dans la Confédération un agrandissement de son territoire lui assurant une frontière commune avec la Suisse. Et cette proposition, selon lui, n'aurait pas été sans rapport avec les démarches des Savoyards auprès des députés vaudois. SAINT-GENIS, *Histoire de*

\* \* \*

La double manifestation que représentent le pétitionnement et le contre-pétitionnement de la Savoie du Nord, en 1814, est instructive à plus d'un titre. Il vaut la peine de s'y arrêter et d'examiner les listes et adresses que l'on trouve réunies toutes ensemble dans le même dossier des Archives fédérales à Berne<sup>1</sup>.

La pétition en faveur de la Suisse recueillit 581 signatures. Les trois premières listes qui en totalisent 243 méritent une attention particulière, car elles sont dans toute l'acception du terme celles de notables. Leurs signatures se répartissent comme suit : 102, pour l'arrondissement de Bonneville; 75, pour celui de Thonon; 66, pour celui de Genève. Notables appartenant les uns à la magistrature ou relevant des cours de justice de Bonneville ou de Thonon : président du Tribunal de Bonneville, les deux procureurs impériaux et leurs substituts, juge d'instruction et juges suppléants, greffiers, avocats, avoués. Les autres : juges de paix, notaires, huissiers, percepteurs, receveurs ou contrôleurs des contributions, géomètres, négociants, propriétaires. Presque tous sont électeurs, ou d'arrondissements ou de département. Les électeurs d'arrondissements étaient nommés par les assemblées cantonales, lesquelles étaient composées de toutes les personnes domiciliées dans le canton et y jouissant du droit de citoyen; les électeurs de département étaient choisis

*Savoie*, Chambéry 1869, t. III, p. 213-214, parle lui aussi des instances de Monod pour obtenir à Genève la rive gauche du Léman, ajoutant que le canton de Vaud aurait seul appuyé cette demande. Qu'en a-t-il été exactement ? Et dans quelle mesure le canton de Vaud a-t-il appuyé au sein de la Diète helvétique les voeux de la Savoie du Nord ? c'est là une question que nous nous proposons d'étudier, le temps nous ayant manqué de le faire jusqu'ici. Qu'il y ait eu en 1814, une communauté de vues et d'intérêts entre Vaudois et Savoyards partisans de la Suisse, des affinités naturelles qui ne pouvaient que les rapprocher, c'est incontestable. Les uns et les autres ne devaient-ils pas leur existence politique à la Révolution ? Et qui sait si les Vaudois n'auraient pas encouragé la réunion de la Savoie du Nord à Genève, dans l'espoir de voir les notables savoyards contrebalancer dans un grand canton l'influence des aristocrates genevois qui avaient la haute main sur le gouvernement de la République et à qui Genève était redevable de son indépendance ?

<sup>1</sup> Berne, Arch. fédérales, Petitionen... betreffend die Wünsche der Landschaften Chablais und Faucigny. U.F. um Vereinigung mit der Schweiz, 1814, № 3. Voir aussi : Départ. Politique, Boîte 176 (Affaires de Savoie, 1859-1860), 6 pièces.

parmi les 600 plus forts contribuables. Les uns sont conseillers généraux, les autres conseillers d'arrondissements, beaucoup sont maires ou adjoints de leurs communes.

Celle des trois listes qui recueillit les plus nombreux suffrages — et la qualité de ses signataires lui confère encore une autorité incontestable — est celle de l'arrondissement de Bonneville. Ce furent indiscutablement les notables du Faucigny qui manifestèrent avec le plus d'élan leur désir d'être incorporés à Genève. La municipalité de Bonneville, à l'exception de son maire, Louis Planchamp, signe pour la Suisse. A quelques exceptions près, les autres fonctionnaires publics de la ville en font autant. Mais tout à côté, Cluses sera un centre actif du contre-pétitionnement avec son maire, l'avocat Claude Hugard, et son juge de paix, Prosper Cucuat. La rivalité de clocher qui de tout temps a opposé ces deux villes a-t-elle joué en l'occurrence ? A Sallanches et à Saint-Gervais, la Suisse recueille les signatures de nombreuses personnalités. Mais aucune à La Roche; non plus à Chamonix. Les adhésions sont nombreuses dans la vallée du Giffre, à Taninges en particulier. Mais Saint-Jeoire, avec sa municipalité royaliste, est un foyer du contre-pétitionnement dont l'action s'étend sur les communes environnantes. Si le maire, le comte de La Fléchère, est parti reprendre du service en Piémont; si l'adjoint Foncet de Montailleur est également absent, il habite à Genève; le secrétaire de mairie, le notaire Jean-François Mercier, s'emploie activement à récolter des signatures contre le mouvement séparatiste de la Savoie du Nord. A Thonon, la municipalité est également royaliste; mais les membres de la famille du général Dessaix, son aide de camp le capitaine Naz, les officiers supérieurs signent pour la Suisse, ainsi que François Plagnat, ancien sous-préfet, député au Corps législatif. C'est l'arrondissement de Genève qui a recueilli le moins de suffrages. Mais il ne faut pas oublier que le Traité de Paris avait considérablement réduit sa superficie territoriale. Chêne-Thônex, chef-lieu de canton, semble avoir été le centre de propagande en faveur de la Suisse dont l'influence se fait sentir sur les communes voisines. A Carouge, la Confédération ne recueille qu'une voix, celle de son maire, Louis Montfalcon. Tous les autres notables signeront des pétitions pour demander

le retour de Carouge à la France. Quelques maires et adjoints signent à la fois pour la Suisse et le roi de Sardaigne, mais ce sont là des exceptions.

A ces trois premières listes il faut en ajouter une quatrième, qui recueillit les signatures des principaux fonctionnaires et notables du Département du Léman qui, « à raison de leurs demeures et de leurs propriétés et des fonctions qu'ils exercent pour ou dans la justice de paix des cantons de Carouge, Chêne-Thônex et Reignier ont demandé de donner leurs adhésions à l'Adresse pour la Diète helvétique ». On y relève les signatures de fonctionnaires de la Commission Centrale et de Savoyards résidant à Genève, 41 noms en tout. Pour terminer, il faut ajouter encore 5 listes supplémentaires de citoyens, non électeurs ni fonctionnaires, qui ont demandé d'émettre leurs vœux d'adhésion. Provenant de 5 cantons du Faucigny, Sallanches, Cluses, Taninges, Viuz et Bonneville, elles totalisent 297 signatures. Signatures de médecins, pharmaciens, négociants, entrepreneurs, horlogers, employés, propriétaires, étudiants, qui souvent font suivre leurs noms et qualités des trois points maçonniques; à Taninges, celle d'un ancien grenadier du régiment suisse de Lullin de Châteauvieux, du nom de Jacquier.

Le contre-pétitionnement aurait recueilli jusqu'à 8 mille suffrages<sup>1</sup>. Des addresses proposées à la signature de tous les habitants furent colportées dans les arrondissements de Bonneville et de Thonon et dans les cantons de Carouge, Chêne-Thônex et Reignier de l'arrondissement de Genève. Des formules, différentes de modèles et de formats et dont le texte varie souvent de l'une à l'autre, furent mises en circulation. Toutes protestent contre les manœuvres de quelques intrigants qui demandent la réunion à la Suisse. Opposant un formel démenti à ce prétendu vœu général, elles déclarent manifester le plus ardent désir de revenir sous le gouvernement paternel du roi Victor-Emmanuel. Tel est le thème qui est développé plus ou moins longuement suivant les addresses. D'autres pétitions sont destinées à recueillir dans chaque canton les signatures des curés, maires, adjoints et conseillers municipaux, lesquels

<sup>1</sup> Chiffre relevé par William MARTIN, *op. cit.*, p. 418.

attestent et certifient que les habitants de leurs communes « à l'exclusion d'un petit nombre, qui conduits par des principes et des intérêts personnels désirent former un canton suisse », souhaitent revenir sous la domination de leur souverain légitime, le roi de Sardaigne. Il arrive aussi aux curés d'un canton de signer des listes à part; et leurs signatures sont souvent suivies d'une brève déclaration où ils se portent garants des sentiments loyalistes de leurs paroissiens. Mais les listes les plus généralement répandues sont des feuilles sans texte ni en-tête ou dont l'en-tête se réduit à l'inscription suivante : « Votes et signatures des habitants de la Commune de... qui demandent à rentrer sous le gouvernement paternel de leur légitime souverain, Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne » ou plus simplement encore au nom de la commune écrit à la main. La signature en tête de liste est presque toujours celle du recteur, suivie — aussi souvent que possible — de celle d'une notabilité locale, maire, adjoint, juge de paix. Et recteur et notable légalisent les signatures en fin de liste et déclarent qu'elles représentent la grande majorité — « les trois-quarts et plus » — des chefs de famille de la commune. Le révérend curé Poensin de Viuz-en-Sallaz certifie que « les vœux de la grande majorité de ses paroissiens et de tout ce qu'il y a de mieux pensant parmi eux, sont d'être sous la domination vraiment paternelle et bienfaisante du religieux roi sarde ». — Dans la liste du canton de Mégève, le curé Neyre de Thonon fait la déclaration suivante : « Je soussigné, déclare connaître parfaitement l'esprit qui anime les habitants du Haut-Faucigny. Je connais en particulier l'esprit qui anime les habitants de Flumet, St-Nicolas-la-Chapelle, La Giettaz, Bellecombe, Crest-Voland dont les vœux et les sentiments ne sont pas exprimés, parce que le défaut de temps n'a pas permis d'en recevoir l'expression. Ce sont toujours les mêmes hommes qui en 1793 unirent leurs efforts à ceux des troupes de leur bon roi pour briser le joug qui déjà pesait sur leurs têtes. Mais le moment de la délivrance n'était pas encore arrivé. » Et cette autre déclaration encore du recteur Desjacques, de Magland : « — Je me glorifie d'avoir servi sous les drapeaux et le commandement personnel de Sa Majesté au camp de Carmagnola et je certifie en mon âme et conscience que la totalité des habitants de la commune

que je dessers, brûle d'envie de rentrer sous la domination si justement paternelle de S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. »

La variété des formules explique pourquoi l'on peut retrouver deux fois la même signature. Tel recteur qui a signé une première fois avec ses paroissiens signera une seconde fois l'adresse réservée aux autorités ecclésiastiques et laïques du canton. Il semble même qu'on ait fait signer plusieurs exemplaires d'une même adresse, l'un étant destiné à la Diète helvétique, les autres au roi à Turin et aux plénipotentiaires des Puissances.

Les illettrés ont généralement apposé leurs marques, une croix, à côté de leur nom. Mais pas toujours. On peut relever des listes de noms écrits tous de la même main et sans qu'aucune explication préalable ne soit donnée. Dans d'autres listes leurs marques n'ont pas été recueillies, « non compris les illettrés qui ont eu le regret de ne pouvoir exprimer leurs vœux par leurs signatures », déclare l'adjoint d'Araches, le notaire Pernat, en totalisant le nombre des votants. Mais bien souvent maire et curé se font les interprètes de leurs sentiments. Ils l'affirment tout au moins. « — Je certifie, déclare le recteur Colloud, de Peillonnex, qu'outre les signatures ci-dessus, tous les autres habitants, excepté quelques mauvais qui ont peine à faire nombre, ne sachant signer m'ont manifesté les mêmes désirs... et m'ont prié de l'attester pour eux. »

Les observations qu'ajoutent parfois les recteurs en légalisant les votes apportent d'utiles précisions : le court délai accordé à la récolte des signatures n'a pas permis de rejoindre tous les habitants ; beaucoup qui auraient signé sont absents ; à cette époque de l'année ils sont montés sur les alpages. « Presque tous les chefs de famille sont dans les montagnes de la Tarentaise et de la Maurienne pour faire le fromage — », précise le curé de Chamonix.

Le contre-pétitionnement fut avant tout l'œuvre du clergé et de la noblesse. L'un et l'autre furent unanimes à désavouer l'action en faveur du rattachement à la Suisse et unissant leurs efforts, ils déployèrent la plus vive énergie à la combattre. Curés et vicaires firent circuler les listes et recueillirent les signatures. Ils furent les organisateurs diligents de cette contre-

épreuve dont ils assurèrent le succès. Sans doute obéissaient-ils à un mot d'ordre supérieur. Usant de leur influence qui était grande, ils entraînèrent le vote des habitants, voire des plus récalcitrants. Ils s'adonnèrent avec zèle à cette tâche. Car à relever les dates des pétitions — elles s'échelonnent de la fin du mois de juin aux tous premiers jours de juillet — il semblerait qu'en moins d'une semaine ils auraient recueilli plusieurs milliers de signatures. Que le clergé se soit engagé à fond dans cette campagne, on le constate, d'autre part, en parcourant les listes réservées aux notables où toujours il occupe la première place. Aucun prêtre ne fit défection. Tous répondirent à l'appel. On ne saurait en dire autant des maires, adjoints, conseillers municipaux qui bien souvent font défaut. Dans les onze paroisses du canton de Carouge, le clergé est seul à signer; et dans les communes qui deviendront genevoises par la suite, il est unanime à protester de sa fidélité à Victor-Emmanuel. Parmi les signatures de tant d'ecclésiastiques, il en est au moins une qui mérite d'être rappelée, celle de l'abbé Vuarin, de la paroisse catholique de Genève, qui à la suite de son nom ajouta, « curé et archiprêtre, propriétaire savoyard ».

L'influence des hobereaux et de la noblesse locale ne fut pas moins décisive. Influence des familles de Sonnaz et d'Antioche à Thonon et dans le Chablais; des Blonay à Evian; des La Fléchère à Saint-Jeoire; des Magny à Reignier et de tant d'autres châtelains et propriétaires, anciens officiers du roi devenus des ruraux et habitant ces gentilhommières qui s'élèvent au flanc d'un coteau ou qui, au milieu des vergers, se dissimulent dans le creux d'un vallon. Noms de l'Armorial de Savoie que le regard accroche plus d'une fois en passant. Signatures de la comtesse de Sonnaz dans le canton de Reignier, « pour toute sa famille absente », a-t-elle ajouté; du chevalier de La Fléchère de Veyrier, ancien capitaine du régiment des gardes, et du baron Alexis Foncet de Montailleur, capitaine de cavalerie, à Bonneville; du major en retraite de Moisy, chevalier de Saint-Maurice, et d'un Genève, comte de Boringe, à Annemasse; du marquis de Chaumont du Vuache, ancien lieutenant colonel, à Chêne-Thônex; d'un Deloche, baron de Saint-André, à Sallanches; d'un J. A. de Cornillon à Passy; d'un Chissé à Reignier; d'un

Thoyer de Villars ou d'un Sauvage de Fillinges, à La Roche. Mais l'homme dont l'action semble avoir été déterminante, bien qu'il ne soit pas possible, faute de preuves positives, d'en reconnaître toute l'efficacité ni d'en mesurer toute l'étendue, a été sans aucun doute le chevalier Roget de Cholex, originaire de Bonneville, avocat et juge suppléant au Tribunal civil de Genève où il exerçait depuis 1801, domicilié à Longemalle et dont Charles-Félix fera plus tard son Premier Secrétaire d'Etat. Sa prévention contre les Genevois ne sera pas pour rien dans la rupture des premières négociations qui devaient s'engager une année plus tard, pour délimiter du côté de la Savoie, la frontière du canton. Les organisateurs du contre-pétitionnement trouvèrent encore dans le Faucigny, où la noblesse féodale avait disparu depuis longtemps, mais ailleurs aussi, de précieux auxiliaires dans quelques hommes de loi, avocats, notaires, juges de paix, qui défendirent avec non moins de passion et de dévouement les intérêts de la Maison de Savoie.

\* \* \*

Et maintenant quelle signification faut-il accorder à cette double manifestation ? On en peut tirer de nombreux et d'utiles enseignements. Mais bornons-nous à quelques remarques seulement. Une première constatation, tout d'abord : ces notables qui demandèrent la réunion de leur pays au Corps helvétique, qui étaient-ils ? Les représentants de cette génération nouvelle issue de la Révolution. A quel milieu social appartenaient-ils ? Au personnel du régime impérial. Anciens jacobins pour la plupart, qui par conviction ou intérêt avaient embrassé la cause de la Révolution, acquéreurs de biens nationaux, bourgeois nantis, frères maçons, devenus les fidèles sujets de Napoléon. Plus d'un signataire avait été étroitement associé aux événements de la Révolution en Savoie, un François Plagnat, par exemple, ancien accusateur public dans le Département du Mont-Blanc, ou un Joseph-François Décret, président de l'Assemblée des Allobroges qui en 1792 avait voté la réunion de la Savoie à la France. Et plusieurs comptaient aussi parmi ses bénéficiaires les plus notoires, François Bastian, entre autres,

bourgeois nanti par excellence. De lucratives opérations de fournitures aux armées et d'importantes acquisitions de biens nationaux en avaient fait un personnage considérable et l'un des plus riches propriétaires fonciers du département. La crainte d'expropriations serait entrée pour beaucoup dans ses sentiments pour Genève. C'est Turrettini qui le dit. Et s'il s'était montré si intéressé à l'extension de son territoire jusqu'au Fier, c'est parce qu'il possédait, disait-on, 32 métairies entre les Usses et le Fier<sup>1</sup>. Les royalistes savoyards ne manquèrent pas, du reste, de dénoncer chez les partisans de la Suisse un passé qui, en 1814, risquait de devenir compromettant pour plusieurs d'entre eux. « — Il est loin de notre pensée et de nos sentiments, déclaraient-ils dans l'adresse à la Diète helvétique, de rappeler ici, dans des vues d'amertume et d'aigreur, les souvenirs fâcheux de la Révolution. Mais nous ne devons pas laisser ignorer aux honorables Membres de la Haute Diète que les signataires de l'Adresse sont, du moins pour la plupart, des hommes qui ont suivi le torrent de la Révolution avec trop d'impétuosité et qui ont profité avec trop de cupidité des spoliations injustes qu'elle a occasionnées. Ces hommes redoutent, quoique à tort, le retour d'un Prince dont la bonté est le caractère distinctif et qu'il suffit de voir et d'entendre pour être persuadé que, de toutes les prérogatives de la royauté, aucune ne lui sera plus chère et plus familière que l'habitude de pardonner et d'oublier les erreurs du passé »<sup>2</sup>. Il est évident que l'appréhension de la politique réactionnaire du roi Victor-Emmanuel, la crainte des représailles du clergé et de la noblesse poussèrent ces anciens jacobins — beaucoup d'entre eux tout au moins — à solliciter l'union avec Genève. Mais le gouvernement genevois, constitué par des hommes d'ancien régime, n'aurait-il pas dû leur inspirer également une certaine méfiance ? Peut-être. Mais Genève, canton suisse, leur assurait une impunité et leur offrait des

<sup>1</sup> Turrettini à Pictet de Rochemont, 27 janvier et 2 mai 1814, *ibid.*

<sup>2</sup> Berne, Arch. fédérales, 1814, № 3. Adresse des Envoyés du Chablais et du Faucigny et d'une partie de la Province de Carouge à S.E. M. de Reinhard, Président, à MM. les députés des dix-neuf cantons à la Diète générale de la Suisse. Cette adresse a été publiée par TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN dans *Souvenirs de 1814. Le général-comte Janus de Gerbaix de Sonnaz d'Habères et les volontaires savoyards*, Genève, 1890.

garanties qu'ils n'étaient pas sûrs de trouver ailleurs. En devenant genevois, ils sauvegardaient non seulement leurs intérêts matériels, mais encore, et non sans raison pensaient-ils, la situation politique et sociale qu'ils avaient acquise sous le régime français.

Les officiers de l'armée napoléonienne n'hésitèrent pas, eux non plus, et pour les mêmes raisons, à se prononcer en faveur du rattachement de la Savoie du Nord à la Suisse. Ils suivirent en cela l'exemple du général Dessaix et d'autres officiers généraux savoyards qui s'étaient rendus à Paris où ils avaient élevé une solennelle protestation contre le démembrement de la Savoie. Dans un mémoire destiné au Congrès de Vienne, ils demandaient que la partie de l'ancien duché rendue au roi de Sardaigne par le Traité de Paris fût retour à la France. Si le Chablais et le Faucigny ne pouvaient rester français, le vœu des habitants, ajoutaient-ils, serait de devenir suisses<sup>1</sup>. « Notre sort futur ne se décidera qu'à Vienne, écrivait le 2 juillet le général Dessaix à son père; nous avons tout lieu d'espérer que si nous ne sommes pas réunis à la France, nous formerons un canton suisse »<sup>2</sup>.

Il est symptomatique que le mouvement en faveur de la Suisse soit parti de la Commission Centrale et des Commissions subsidiaires. Or, la Commission Centrale assurait tant bien que mal la permanence de l'administration et de l'influence françaises à Genève. Avant de commencer ses travaux, n'avait-elle pas tenu à consigner dans son premier procès-verbal ses sentiments de dévouement à la personne sacrée de l'Empereur ?<sup>3</sup> Mesure de précaution que recommandaient les circonstances, dira-t-on; car au début de janvier 1814 rien ne laissait prévoir encore la chute de Napoléon. Ce n'est pas absolument certain. Car attachée par la nature même de ses fonctions au principe de l'indivisibilité du Département, elle s'appliqua dans la mesure du possible

<sup>1</sup> *Mémoire confidentiel présenté au Congrès de Vienne, le 7 juillet 1814*, publié en annexe par SAINT-GENIS, *op. cit.*, p. 548-552.

<sup>2</sup> Cité par Joseph DESSAIX et André FOLLIET, *Le Général Dessaix*, Annecy, 1879, p. 367.

<sup>3</sup> Déclaration de la Commission Centrale, 2 janvier 1814. Genève, Arch. d'Etat, PH, № 5717.

à en préserver l'unité. A part quelques Genevois dont Marc-Louis Rigaud, ses membres les plus laborieux et les plus assidus ne furent pas les royalistes savoyards qui en faisaient partie et qui semblent s'être abstenus le plus souvent de participer à ses travaux, mais ceux, au contraire, que leurs antécédents liaient à la France révolutionnaire et impériale; ceux-là mêmes qui se déclarèrent pour Genève. Il en fut de même au sein des Commissions subsidiaires.

Que deviendront sous la Restauration ces partisans de la Suisse, lorsque les Traités de 1815 auront reconstitué l'unité de la Savoie sous le sceptre de Victor-Emmanuel et réduit à néant leurs derniers espoirs ? On peut être assuré de les retrouver presque tous, et après eux leurs fils et leurs neveux, dans les rangs de ce parti libéral, voire même démocratique, dont ils constitueront le premier noyau et dont on peut suivre l'évolution tout au long de l'histoire de la Savoie du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle. Car ce sera presque toujours dans les mêmes familles, liées les unes aux autres, non seulement par des affinités intellectuelles et morales, mais souvent aussi par des relations de parenté, qu'il se recruterat d'une génération à l'autre. Hommes à l'esprit ouvert, cultivé, au caractère frondeur et indépendant, qui ne seront au début qu'une infime minorité mais dont l'opposition au régime traditionnaliste et clérical du « Buon Governo » s'affirmera plus d'une fois. Que plusieurs d'entre eux se soient enrôlés sous la bannière de Mazzini, il serait facile de le prouver, croyons-nous. Plus tard, après 1848, ils se rallieront à la politique libérale de Cavour dont ils deviendront les collaborateurs avisés et fidèles. Le premier député de Bonneville qui siégera au Parlement subalpin, à Turin, ne s'appelait-il pas Bastian ? Et plus tard encore, par hostilité à Napoléon III, ils demanderont le rattachement de leurs vallées à la Suisse. Car chaque fois que les destinées de la Savoie seront remises en question, lors des trois épreuves successives qu'elle devait traverser encore au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1848, en 1860, en 1871, c'est vers Genève qu'ils se tourneront tout naturellement et c'est à la Suisse qu'ils iront demander aide et protection. Et chaque fois, comme en 1814, ce sera encore et toujours Bonneville, si chère à nos cœurs, qui prendra hardiment la tête du mouvement.

Une dernière remarque encore. Il est significatif que pour agir sur les décisions de la diplomatie dont dépendait leur avenir, les Savoyards n'aient pas hésité, déjà en 1814, à invoquer le vœu des populations. « Manière de préfiguration des faits de 1860 », écrit M. Paul Guichonnet<sup>1</sup>. Rien n'est plus vrai. Mais le pétitionnement et le contre-pétitionnement de 1814 ne doivent pas être considérés comme une manifestation exceptionnelle pour l'époque. Une année plus tard, au lendemain de Waterloo, le clergé allait de nouveau organiser un vaste pétitionnement, mais cette fois-ci dans la partie de la Savoie laissée à la France par le premier Traité de Paris, pour demander son retour au royaume de Sardaigne. La diligence des curés fut telle qu'en quelques semaines plus de 27 mille chefs de familles furent interrogés. Consultation que Max Bruchet appelle le plébiscite occulte du Département du Mont-Blanc dans la captivante étude qu'il lui a consacrée en 1902 et qui lui a suggéré cette réflexion si pertinente : « Chose curieuse, écrit-il, ce furent précisément les adversaires acharnés de la Révolution, le parti royaliste et le clergé, qui invoquèrent pour défendre les droits de la maison de Savoie, le principe révolutionnaire du plébiscite. »<sup>2</sup>

En 1814, les partisans de la Suisse se contentèrent d'interroger les notables. Ils auraient cru attenter aux droits des souverains qui devaient disposer du sort de la Savoie et à la générosité desquels ils s'en remettaient si « au lieu de se borner à leur faire connaître le vœu de la partie sage de la Nation qui se soumettra sans murmure à leur décision, ils eussent sans consulter les vues des hautes Puissances et au mépris des administrations qu'elles ont établies, cherché à exciter par des acclamations au moins prématurées, la partie de la population la plus facile à égarer sur ses intérêts, la plus aisée à émouvoir

<sup>1</sup> *La Savoie et le royaume de Sardaigne, 1815-1860*, dont la première partie vient de paraître dans les *Cahiers d'histoire publiés par les Universités de Clermont, Lyon et Grenoble*. 1957, N° 3, p. 279 à 309. Etude des plus suggestives où M. Guichonnet aborde tous les grands problèmes que pose l'histoire de la Savoie dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Max BRUCHET, *Le plébiscite occulte du Département du Mont-Blanc en 1815*, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. Année 1902, N°s 1 et 2, p. 329.

et la plus difficile à contenir lorsqu'elle est exaltée »<sup>1</sup>. De la part d'hommes se réclamant de la Révolution et de ses principes, de tels scrupules peuvent surprendre. Ils pensaient sans doute qu'ils serviraient mieux leurs intérêts auprès des Puissances si, agissant avec prudence, ils évitaient de donner à leur manifestation un caractère démagogique et révolutionnaire qui n'aurait pu que la compromettre. Les royalistes savoyards ne s'embarrasseront pas de tels scrupules. De telles précautions leur parurent superflues. En contradiction avec leurs principes, ils n'hésitèrent pas, en 1814 comme en 1815, à consulter les habitants au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Bien plus, ils encouragèrent même des femmes à signer des pétitions ! Tredicini nous rapporte qu'en septembre 1814 ils firent parvenir à Louis XVIII, par l'intermédiaire de la duchesse d'Angoulême, une adresse signée de 233 dames du duché qui exprimait la tristesse des Savoyards d'être séparés de leur prince<sup>2</sup>. Dans le dossier des Archives fédérales, l'on trouve aussi, mais rédigée dans un français assez approximatif, une adresse de femmes qui protestent au nom de leurs pères, époux, fils et frères contre les démarches de prétendus députés de leur patrie venus demander sa réunion à la Suisse et mettant en garde leurs bons voisins contre ces déserteurs de la maison paternelle, car ce n'est ordinairement pas les enfants sans reproches qui cherchent à la quitter; protestation anonyme qui conclut comme suit : « 99 femmes de Savoie sur 100 pourront fournir leur signature ».

Les événements dont le Département du Léman fut le théâtre en 1814 soulèvent d'autres problèmes encore. Mais dans l'état actuel de nos connaissances il serait prématué de les aborder aujourd'hui.

<sup>1</sup> Berne, Arch. fédérales, *ibid.*; Notes à l'appuy du Mémoire présenté par les électeurs et notables des provinces du Chablais, Faucigny et Carouge, signées de Dupérier, Rey et Thévenet.

<sup>2</sup> TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN, *op. cit.*, p. 85.